

PRÉVENTION DES DÉVERSEMENTS DE GRANULÉS DE PLASTIQUE

NOUVEAU SERVICE DE CERTIFICATION OFFERT PAR BQA

BQA EST UN ORGANISME INDÉPENDANT DE CERTIFICATION OCS (OPERATION CLEAN SWEEP) QUI ÉVALUE LES PROCÉDURES ET LES PRATIQUES DES PARTENAIRES DE L'INDUSTRIE PLASTURGIQUE EN FONCTION DE LEUR EFFICACITÉ À PRÉVENIR LES DÉVERSEMENTS DE GRANULÉS, DE FLOCONS OU DE POUDRES CONFORMÉMENT À OCS EUROPE, UN PROGRAMME VOLONTAIRE MIS AU POINT PAR PLASTICS INDUSTRY ASSOCIATION ET EUROPEAN PLASTICS CONVERTERS.

LA ROUTE VERS LA CERTIFICATION OCS

1. **ENGAGEZ-VOUS** : Signez l'engagement d'OCS, engageant votre entreprise à mettre en œuvre les lignes directrices et les meilleures pratiques du programme pour prévenir les pertes de plastique.
2. **ÉVALUATION INTERNE** : Examinez vos pratiques actuelles en matière de manipulation du plastique et identifiez les domaines dans lesquels des améliorations sont nécessaires pour prévenir les déversements et les pertes.
3. **ÉLABORER UN PLAN** : Créez un plan complet pour traiter les domaines d'amélioration identifiés. Il s'agit notamment de mettre à jour les procédures, de former les employés et d'installer l'équipement nécessaire pour minimiser les pertes de plastique.
4. **METTRE EN ŒUVRE LES MEILLEURES PRATIQUES** : Appliquez les lignes directrices de l'OCS dans votre établissement. Il s'agit d'améliorer les procédures d'entretien, les systèmes de confinement et de garantir une manipulation et un transport corrects des matières plastiques.
5. **FORMATION** : Former tous les employés à l'importance de la prévention des pertes de plastique et aux mesures spécifiques qu'ils doivent prendre. La formation continue est essentielle pour maintenir la conformité.
6. **SUIVI ET ARCHIVAGE** : Contrôlez régulièrement l'efficacité des pratiques mises en œuvre. Conservez des registres détaillés de tout incident de perte de plastique et des mesures correctives prises.
7. **AUDIT DE CERTIFICATION** : Audit réalisé par BQA, organisme de certification OCS agréé. L'audit évaluera l'adhésion de votre établissement aux lignes directrices et aux meilleures pratiques de l'OCS.
8. **OBTENIR LA CERTIFICATION** : Une fois l'audit terminé avec succès, votre établissement obtiendra la certification OCS, démontrant ainsi votre engagement à prévenir les pertes de plastique.

OCS EST UN PROGRAMME INTERNATIONAL CONÇU POUR PRÉVENIR LES PERTES DE GRANULÉS, DE PAILLETES ET DE POUDRES DE PLASTIQUE DANS L'ENVIRONNEMENT, EN PARTICULIER DANS LES ÉCOSYSTÈMES MARINS. LES ENTREPRISES IMPLIQUÉES DANS LA MANIPULATION ET LE TRANSPORT DE MATIÈRES PLASTIQUES PEUVENT OBTENIR LA CERTIFICATION EN METTANT EN ŒUVRE LES MEILLEURES PRATIQUES ET EN ADHÉRANT AUX LIGNES DIRECTRICES DÉFINIES PAR LE PROGRAMME.

<https://www.bqa.be/fr/operation-clean-sweep>